Procès-Verbal du Conseil Municipal du lundi 5 octobre 2026

Le lundi 5 octobre 2026 à 20h, le conseil municipal s'est réuni en conseil ordinaire à la mairie sur convocation de Mme Florence NUNINGER-PARIZOT, Maire.

Membres présents :

- Mme Florence NUNINGER-PARIZOT
- M. Thomas MILLET (arrivé à 20h37)
- Mme. Karine GIRARD-BOUILLE
- M. Eloy JARAMAGO
- Mme Severine BAVEREL
- M. Cédric CHEVIRON
- M. Amar ZEHAR
- Mme Marie-Pierre MIQUEL
- Mme Anne-Lise MARCHE
- M. Matthieu DOUVILLE
- M. Hubert FOURNIER
- Mme Anne COLLETTE
- M. Gérard BASTIEN
- Mme Camille AITOUMESSAOUD

Membres absents :

- M. Thomas MILLET, absent excusé, procuration à Mme. Karine GIRARD-BOUILLE
- Mme Pauline BEAUDOU, absente excusée procuration à Mme Camille AITOUMESSAOUD

M. Cédric CHEVIRON a été élu secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 7 septembre 2026 n'appelle aucune remarque ; il est validé comme tel.

Subvention exceptionnelle à l'amicale des sapeurs-pompiers de Boussières

La Maire expose que la caserne des pompiers de Boussières a reçu de la commune de Rancenay, une ancienne pompe à bras qui a été remise en état afin de lui donner une seconde vie. Après rénovation elle a été installée à l'extérieur de la caserne. Afin de la protéger durablement des intempéries, les pompiers souhaitent réaliser une couverture adaptée dont le montant du devis s'élève à 1 000 €. Les travaux de pose de cette couverture seront à la charge des pompiers afin de limiter le cout de cette installation.

Afin de réaliser ces travaux les pompiers demandent une subvention aux communes de leur secteur d'intervention : Boussières, Montferrand-le-Château, Grandfontaine, Vorges-les-Pins, Busy, Torpes, Thoraise et Abbans-Dessous.

Il est proposé d'allouer une subvention de 300 € afin de financer une partie de l'achat du matériel nécessaire à ces travaux.

L'exposé entendu, le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

BP 2026 – décision modificative n° 3 : transfert de crédits au compte 65748

La Maire expose que suite à l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'amicale des sapeurs-pompiers de Boussières d'un montant de 300 € et au versement d'une subvention de 310 € à l'association Oncodoubs dans le cadre de la manifestation Octobre Rose et compte tenu que ces dépenses n'étaient pas prévues au BP 2026, il convient de transférer les crédits comme suit :

Art. 65888 (autres charges de gestion courante)	Art. 65748 (subvention aux associations)
- 610 €	+ 610 €

L'exposé entendu, le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

Convention relative à l'attribution d'un fonds de concours de la commune de Boussières à GBM

Madame la Maire de BOUSSIERES expose que dans le cadre du transfert, au 1er janvier 2019, de la compétence Voirie, Parcs et Aires de Stationnement à la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il a été convenu, dans une logique de souplesse, de proximité et donc dans un souci de programmation ascendante des investissements, que les communes pouvaient verser des fonds de concours :

- à hauteur d'un pourcentage fixé par délibération pour toute opération engagée par la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole et concernant les opérations de requalifications et créations de voiries

OU

- correspondant au montant du complément de l'enveloppe GER (Gros Entretien Routier) accordée par le secteur concerné.

Pour le programme 2026, des travaux ont été réalisés « rue de Vigney » dans le cadre du programme annuel complémentaire Gros Entretien Renouvellement (GER) et de surqualité de voirie accordé par le secteur

Cette opération est maintenant soldée, et il s'agit de formaliser le fonds de concours par le biais d'une convention, annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour le versement d'un fonds de concours dans la limite de 50 % du montant HT de l'opération citée ci-dessus, dont le montant est arrêté à ce jour **à 29 245.70 € HT**. Le conseil municipal autorise la Maire à signer la convention avec Grand Besançon Métropole.

Le versement du fonds de concours interviendra en une fois, dès la convention signée par les deux parties, et sur la production d'un titre de recettes de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole.

Convention pour la communication de la saison culturelle 2026-2027

Madame la Maire présente la convention proposée par Oyé Event & Friends pour la communication de la saison culturelle 2026-2027. Cette convention prévoit la création de l'identité graphique, un accompagnement stratégique ainsi que les relations avec la presse. Le montant de cette convention pour la saison 2026-2027 est de 5 500 € HT. L'option photo/vidéo n'ayant pas retenue l'attention.

Lecture entendue, le conseil municipal après en avoir délibéré l'accepte à l'unanimité sans l'option photo/vidéo et autorise la Maire à signer la convention correspondante.

Lors de la discussion, Eloy JARAMAGO, Adjoint, demande un estimatif du budget culture pour 2027. Mme la Maire donne une estimation autour de 35000 euros.

Recontre avec les jeunes du village et devenir de la buvette du foot

À la suite des dégradations à la cabane du foot, il avait été décidé d'aller à la rencontre des jeunes pour sonder leurs besoins. Cette initiative s'est soldée par un échec faute d'interlocuteurs.

Madame la Maire propose deux axes de travail :

- créer du lien entre les jeunes et le village en les initiant au collectif et poursuivre la démarche d'aller à leur rencontre
- se soucier et aborder avec eux les questions de santé mentale et physique.

Il a été également discuté de l'avenir de la buvette du Stade. Ce bâtiment est devenu un endroit sensible et permissif. Plusieurs options ont été évoquées : destruction, ouverture des murs. L'intérêt est de conserver au moins le toit pour disposer d'un abri.

Formulaire de location de la Maison Des Loups

Une nouvelle mouture du formulaire de location de la Maison des Loups a été présentée au conseil. Elle est plus claire à comprendre en matière de tarifs de location.

Problèmes d'incivilités : réflexions sur les solutions à envisager

L'accent a été porté sur les trop nombreux déchets abandonnés en bordure du Doubs. Un rapprochement avec la société de pêche est suggéré afin de trouver une solution commune.

Questions diverses

Nettoyage d'automne : Karine GIRARD BOUILLÉ, adjointe, dresse un bilan satisfaisant de cette initiative. Les participants ont eu plutôt l'impression que le village n'était pas si sale. Madame BAVEREL, conseillère municipale, propose que des photos des endroits les plus souillés soient prises afin de le soumettre aux intéressés.

Voitures ventouses : Madame MIQUEL, conseillère municipale, signale la présence de voitures ventouses au Maroc.

Retour sur le marché des 4 villages : Madame GIRARD BOUILLÉ remercie tous les participants au marché des 4 villages qui a connu une belle réussite. En marge du marché ont été signalées des dégradations dans le village. L'identité des auteurs est connue de la gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h46

Le secrétaire de séance,



La Maire,

